

MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Arrondissement de Lens

ANNAY, le 02 février 2024



Yves TERLAT  
MAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX  
ARRETES DU MAIRE



N°31/2024

ARRETE PORTANT RESTRICTION  
DE CIRCULATION ROUTIERE

Nous, Yves TERLAT, Maire d'ANNAY SOUS LENS,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les dispositions relatives à la signalisation routière,
- Vu les demandes d'autorisations déposées par le cyclo-club ANNAYSIEN en vue d'organiser sur le territoire de la Commune le DIMANCHE 25 FEVRIER 2024, une randonnée cyclotouristique,
- Vu les autorisations obtenues de Monsieur le Maire d'ANNAY et de Madame la Sous-Préfète de LENS,
- Suite à la nécessité d'installer un stand de lavage des V.T.T.,
- Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers,

ARRETONS

ARTICLE 1 :

Le DIMANCHE 25 FEVRIER 2024 de 8 h 00 à 13 h 00, la circulation des véhicules et cycles sera interdite Place Royat.

ARTICLE 2 :

Le panneau « sens interdit » installé rue de Clérmont Ferrand sera neutralisé de 7 H 00 à 14 H 00. En conséquence, la circulation sera rétablie dans les deux sens pendant cette tranche horaire.

ARTICLE 3 :

Des panneaux de signalisation seront mis en place pour permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

ARTICLE 4 :

Les Services Techniques,

Madame le Commandant de Police de CARVIN sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

LE MAIRE,

